



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 59 - Congrès - Attribution de subventions - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2017

Congrès
Attribution de subventions
5^{ème} répartition au titre de l'année 2017

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès au moyen de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Congrès/colloques privés organisés par des associations :

- **280 € pour ISHN (Institut des Sciences Humaines) qui a organisé** du 19 au 22 juin 2017 le «22nd Meeting of international Society for the History of the Neurosciences» à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Ce congrès international a regroupé une centaine d'experts en Neurosciences et des historiens, originaires de l'Union Européenne, d'Amérique du Nord et d'Asie. Dans ce cadre, une visite guidée en langue anglaise a été organisée permettant ainsi aux congressistes de visiter la cité bisontine, de découvrir son passé passionnant et ses richesses patrimoniales.

Environ une centaine de participants étaient présents. Le budget prévisionnel de cette visite était de 280 €.

- **1 000 € pour AMSF (Arts Martiaux Sans Frontières) qui a organisé** du 30 juin au 1^{er} juillet 2017 le congrès «Arts Martiaux Unis pour l'UNICEF».

Ce congrès a été organisé pour l'UNICEF dans un but humanitaire dédié à la cause de la protection des enfants. Il a eu pour objectif d'aider l'UNICEF dans la promotion de ses programmes de sensibilisation et d'éducation sur la défense des enfants confrontés à la violence en France ou en zone de guerre. Cet événement s'est déroulé en trois phases : un séminaire de préparation (du 30 juin au 1^{er} juillet) au Centre International de Séjour, précédé d'un «atelier contre la violence» organisé le 28 juin pour les écoliers, collégiens et lycéens de Besançon au Gymnase des Montboucons en présence de Me Takeshi Kawabé, l'un des plus grands experts d'arts martiaux au monde et l'un des plus célèbres au Japon, accompagné de son élève Me Jean Gonzalez, dirigeant du Takumakaï (école de dai-to-ryu-aiki-jujutsu) en France et enseignant sur 4 continents. Ce séminaire de préparation et cet atelier ont permis de découvrir cette discipline considérée comme le plus ancien art martial et trésor culturel du Japon. Enfin, ce triple événement s'est achevé le 1^{er} juillet par le congrès des plus célèbres écoles d'arts martiaux traditionnels du monde au Centre Intercommunal de Rencontres de Voray-sur-l'Ognon afin de présenter au public et participants le travail des intervenants dans le domaine de l'arrêt de la violence et les stratégies validées sur le terrain de différentes

organisations japonaises et européennes pour gérer et stopper la violence tout en leur permettant de découvrir et comprendre ces différentes approches.

Environ 685 participants étaient attendus pour ce triple événement. Le budget prévisionnel de ce congrès était de 21 866,92 €.

- **4 000 € pour La Rodia qui a organisé** les 12 et 13 septembre 2017 le «Congrès annuel du SMA (Syndicat Mixte des Musiques Actuelles)» à La Rodia.

Ce congrès annuel est organisé en France chaque année dans une ville différente par un adhérent au SMA. Cette organisation patronale qui assure information, soutien, assistance juridique, représentation et défense des intérêts de ses 300 adhérents a choisi cette année La Rodia pour l'organisation du Congrès. Cet événement annuel a pour but de regrouper des adhérents, des représentants de salles de concerts, de festivals, de labels, des radios, des écoles de musiques ainsi que, parfois, des invités tels que le Ministère de la Culture, le Centre des variétés et du Jazz et des membres de la Collectivité Territoriale de la Ville accueillante. Cette première édition à La Rodia sera l'occasion de mettre en valeur la salle de concerts et son environnement tout en participant à différents temps forts tels que la présentation du rapport d'activité, des ateliers de travail et d'échanges et un grand débat.

Environ 120 participants étaient attendus pour ces deux journées. Le budget prévisionnel de ce congrès est de 9 400 €.

- **1 000 € pour ANESTAPS (Association Nationale des Etudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives)** qui organisera du 12 au 15 octobre 2017 le «37^{ème} Congrès de l'ANESTAPS» à la Faculté de Sports et de Médecine.

Ce congrès national sera le lieu de rendez-vous des associations étudiantes en STAPS pour se former et échanger sur les problématiques de la filière. Besançon, qui fait partie des 5 villes fondatrices de l'association, accueillera le 37^{ème} congrès de l'ANESTAPS, le dernier congrès organisé dans la région remontant à 2010. Ce congrès permettra d'organiser des colloques et des tables rondes sur une thématique particulière permettant une réflexion ainsi que l'invitation de personnalités extérieures. Des temps de formations (Groupe de travail, Knowledge, Workshop...) et d'échanges seront organisés. Un village partenaire sera également mis en place au sein de cet événement, afin de proposer aux associations de l'ANESTAPS et à ses partenaires de se rencontrer et d'échanger sur de potentielles collaborations. Ce congrès permettra également, lors de l'Assemblée Générale, d'assister au renouvellement du Bureau National de l'ANESTAPS s'engageant vers une nouvelle mandature. D'autres activités (Gala, dégustation des régions, tournoi sportif) seront organisées en soirée afin de permettre aux étudiants d'échanger lors de temps conviviaux.

Environ 250 participants sont attendus pour ces deux journées. Le budget prévisionnel de ce congrès est de 35 572 €.

- **1 500 € pour FAREST (Fédération Nationale des Arts de la Rue)** qui organisera les 9 et 10 janvier 2018 «La Huitième Université Buissonnière à Besançon» au Kursaal.

Ce congrès national est organisé tous les ans dans un lieu différent sous la forme de 2 jours de rencontres intitulés «l'Université Buissonnière». Cette «Huitième Université Buissonnière» qui sera organisée conjointement par la Fédération Nationale des Arts de la Rue et la Fédération Régionale des Arts de la Rue (FAREST) sera l'occasion d'un temps d'échanges sur une thématique principale qui sera définie au cours du mois de septembre autour de deux axes prédéfinis. Il est notamment envisagé d'échanger autour d'un premier axe sur les croisements des esthétiques et des pratiques des Arts de la Rue avec d'autres professionnels autour des questions suivantes : «Les arts de la rue en dehors de leurs murs : quelles articulations et frictions aujourd'hui ? Quelles collaborations inventer ? Quel partage de l'espace public ? Comment cultiver les liens avec d'autres ?». Le deuxième axe devrait quant à lui permettre une réflexion et des échanges autour des territoires : «Les territoires : nouveaux territoires de projets ? De jeu ? Dynamique d'une nouvelle aire de jeu ?». Les formes d'échanges et les intervenants restent encore à déterminer. Une subvention est également sollicitée par cette association auprès du Pôle Culture dans le cadre du soutien aux associations culturelles.

Environ 250 participants sont attendus pour cette journée. Le budget prévisionnel de ces deux journées est de 25 384 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 7 780 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 4 000 € sur la ligne 65.95/657364.0089052 CS 10036 au titre de la subvention attribuée à La Rodia,
- 3 780 € sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 au titre des autres subventions.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces cinq subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE (2), Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017

Contrôle de légalité

